



Projet pédagogique de l'accueil de loisirs 3 / 11 ans de Puygremier 2025/2028

Dissay, le 28 août 2025



Préambule

La Commune de Dissay harmonise et coordonne l'ensemble des accueils éducatifs de son territoire au sein d'un seul et même service Enfance-Jeunesse. L'objectif est de favoriser le maillage entre les différents accueils, mais aussi avec la vie associative locale, les politiques communales et les différents enjeux liés à la politique enfance jeunesse du territoire (Communauté Urbaine de Grand Poitiers, inter-centres, etc.).

Ce document a pour objectif de définir les projets d'animations pour l'accueil de loisirs et d'encadrer l'organisation dans le but de répondre collectivement aux attentes et besoins des enfants.

Ce projet pédagogique de l'Accueil de loisirs de Puygremier prend en compte les objectifs éducatifs et les valeurs défendues au sein de la commune de Dissay. Il évolue chaque année en fonction du contexte, des projets mis en place et des observations faites par les équipes.

Pour atteindre les objectifs de l'Accueil de loisirs, il convient de définir les moyens à mettre en œuvre pour l'aménagement de l'espace, le respect des règles d'hygiène et de sécurité et les actions à développer ; donner à chaque animateur un cadre professionnel correspondant à ses compétences, ses expériences et à ses propositions. Afin d'observer et d'évaluer les actions réalisées. Afin de faire évoluer et d'améliorer l'Accueil de loisirs, dans une réflexion avec les élus et les responsables des services.



I) Le territoire

- La commune de Dissay

Le territoire communal est partagé naturellement par le Clain. Le centre bourg est situé dans la vallée du Clain, appuyé sur le coteau sud au-dessus duquel on trouve des plaines agricoles. Les zones constructibles et d'activités s'étendent principalement au nord de la commune. Les vallées du Clain, de la Pallu et le coteau des Pendants sont classés en zone naturelle où les possibilités d'aménagements et de constructions sont fortement limitées. La trame végétale naturelle, boisements alluviaux et zones humides y sont spécifiquement protégés. La commune bénéficie également de la proximité de la forêt de Moulière, du parc de Saint-Cyr et de la réserve naturelle du Pinail. Depuis 2015, la commune est engagée dans une démarche d'Agenda 21.

Située à l'interface entre l'espace urbain et l'espace rural et bénéficiant d'un bassin d'emploi important, Dissay est une ville attractive qui connaît un développement démographique soutenu. La population a doublé en 50 ans et compte, au 1^{er} janvier 2025, 3240 habitants.

Les équipements :

Sur la rive gauche du Clain se situent l'école maternelle Tony Lainé, la crèche parentale multi-accueil « Karabouille », l'Accueil de loisirs jeunes de la Mourauderie (11 / 17 ans), la salle polyvalente et le gymnase, la Maison des associations, un complexe sportif, le city stade et le skate parc, un pôle médical (médecins, dentistes, infirmières) et la gare SNCF (TER).

Dans le bourg se trouvent l'école élémentaire Paul-Émile Victor, la salle Galipeau (dojo), la médiathèque, la Mairie et les commerces de proximité.

Aux abords du Clain, un espace a été aménagé avec une aire de pique-nique et un espace de jeux. Une guinguette est installée depuis trois années et ouvre de mai à septembre, 4 jours par semaine.

Les associations :

La commune de Dissay possède un tissu associatif très dense, avec une trentaine d'associations à vocations sociale, sportive, culturelle, éducative et environnementale. On peut citer les Parents d'Elèves (APE) « Les p'tits les grands », le Carrefour de l'amitié (association des seniors), l'ADAB Vilvert (distribution de paniers de légumes bio locaux), l'association OTAM d'initiation au Hip Hop, les Restos du cœur, Le Foyer d'Education Populaire et Sportive (FEPS) qui développe plusieurs activités (notamment la gestion du coteau des Pendants en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels), le Comité des fêtes, le Comité de jumelage, les clubs de judo JVC et de taekwondo, le CS Dissay Football, le Val Vert basket, les clubs de Twirling ou encore le théâtre du Clos-Belvoir, la Cirquerie, la Banda, etc.



- La mairie

La commune de Dissay gère :

- Un Accueil périscolaire/TAP à l'école maternelle Tony Lainé.
- Un Accueil périscolaire/TAP à l'école élémentaire Paul-Émile Victor.
- Un Accueil Jeunes 11-17 ans à la ferme de la Mourauderie,
- Un Conseil Communal des Enfants,
- Un Accueil de loisirs sans hébergement à Puygremier pour les 3/11 ans.

La mairie de Dissay s'est engagée dans une démarche Agenda 21 depuis 2015 déclinée en 3 grands axes :

- Favoriser l'économie locale et les modes de consommation sobres.
- Le renforcement des services et animations de proximité.
- La préservation de la qualité environnementale.

La commune de Dissay a défini un projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ses principaux objectifs :

- Protéger et restaurer les continuités écologiques, la biodiversité, les espaces naturels agricoles et sylvicoles.
- Contenir l'étalement urbain.
- Réaliser un axe de circulations douces entre les deux rives du Clain.
- Favoriser l'utilisation des transports en commun, du covoiturage ainsi que les modes de déplacements non motorisés.

La commune est par ailleurs signataire de la charte « Terre saine » avec l'ex-région Poitou-Charentes. Elle tient à maintenir et développer le maillage d'espaces verts et s'inscrit dans le projet régional « l'arbre et la haie ». Elle dispose de nombreux chemins, circuits et pistes cyclables aménagés reliant diverses zones d'intérêt écologique, présence d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).



En 2023, elle est lauréate du label « Territoire engagé pour la nature » et bénéficie d'un label « Villes et villages fleuris ».

De plus, la commune de Dissay développe une politique culturelle très dynamique avec pour objectif une ouverture et une diversité d'actions en direction de tous les publics. Une attention particulière est portée sur toutes les actions culturelles à visée éducative : ainsi la commune contractualise, depuis 2017, avec l'Espace Mendès-France de Poitiers pour développer des actions et animations autour de la culture scientifique.

Une saison « jeune public »

Elle est proposée depuis 2022 avec des spectacles en accès gratuit à chaque période de vacances scolaires.

La commune déploie trois festivals sur l'année (Jazz à Dissay, Noir Dissay, festival polar et « Culs Gelés Show ») et y associe autant que faire se peut les établissements scolaires et périscolaires

II) L'Accueil de loisirs de Puygremier :

L'Accueil de loisirs de Puygremier se situe dans une propriété de 3 hectares à l'écart du centre bourg de la commune de Dissay (environ 3 km). Il bénéficie ainsi du calme de la campagne grâce à sa situation entre un coteau boisé et une forêt alluviale le séparant de la voie ferrée.

L'ensemble du site se compose de :

- Un grand bâtiment, comprenant une salle d'activités pour les 3/6 ans, une salle de sieste, une cuisine équipée, une salle à manger, une salle polyvalente, ainsi qu'un bureau administratif. Et au premier étage une salle d'activités pour les 6/11 ans.
- Un bâtiment annexe comportant, au niveau inférieur, un espace dédié à l'animation : salle polyvalente, salle d'activités et une laverie. Au 1^{er} étage, une Maison d'Assistants Maternels (MAM) privée a ouvert ses portes en septembre 2024 et a une capacité d'accueil de 8 enfants.
- Une grande cour extérieure sécurisée.
- Un espace vert ;
- Des locaux de rangement ;
- Un minibus mutualisé entre le secteur jeunes de la Mourauderie et l'accueil de Loisirs

A -Le fonctionnement :



L'Accueil de loisirs de Puygremier est agréé par la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour accueillir le mercredi 64 enfants (28 de 3 à 6 ans et 36 de 7 à 11 ans) et pendant les vacances scolaires 48 enfants (24 de 3 à 6 ans et 24 de 6 à 11 ans). Afin de répondre aux réglementations, l'organisation de l'encadrement des enfants de Puygremier s'établit comme suit :

Les mercredis, le temps d'accueil périscolaire est ouvert de 11h30 à 17h. De 17h à 18h30, temps de garderie :

- Un directeur et une directrice adjointe
- 1 animateur pour 18 enfants de 7 à 11 ans.
- 1 animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans.

Pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'un temps d'accueil extrascolaire de 9h à 17h (Temps de garderie de 7h30 à 8h45 et de 17h à 18h30) :

- Un directeur et une directrice adjointe
- 1 animateur pour 12 enfants de 7 à 11 ans.
- 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans.

Le départ et l'arrivée des enfants s'effectuent uniquement en présence des parents ou d'une tierce personne sur demande écrite des parents.

L'enfant mineur, est placé sous la responsabilité de l'animateur, jusqu'à sa prise en charge physique par l'un de ses parents ou tuteur.

L'accueil inclusif :

Accueillir un enfant en situation de handicap dans un accueil collectif de mineurs nécessite d'abord **de** prendre le temps d'écouter la demande et/ou les inquiétudes d'une famille. C'est être préparé à l'inconnu dans la démarche d'accueil et à l'éventualité que celui-ci puisse demander quelques ajustements spécifiques pour le bénéfice de tous.

Afin de répondre au mieux aux objectifs ci-dessus nous proposons à chaque famille la possibilité de visiter les locaux avec leur enfant et de rencontrer le personnel avant la première venue. Pour cela un rendez-vous est fixé en amont pour échanger avec les familles et préparer au mieux l'accueil. Comme par exemple, adapter le temps de présence de l'enfant sur la structure, modifier les différents espaces d'accueil ou certains fonctionnements pour faciliter son adaptation.

Horaires d'accueil des parents :

- **Horaires d'arrivée pendant les vacances scolaires :** de 7h30 à 8h45 Temps facturé en supplément de 0.65 euros pour la vacation du matin et accueil gratuit de 8h45 à 9h.

- **Horaires de départ les mercredis et pendant les vacances scolaires** : de 16h45 à 17h accueil gratuit et vacation du soir de 17h à 18h30 facturée en supplément 0.65 euros.

En dehors de ces horaires, l'accès à l'Accueil de loisirs est exclusivement réservé au personnel communal.

Un transport en bus est organisé les mercredis (période scolaire) :

- 1 agent prend en charge les enfants à l'école élémentaire Paul-Émile Victor (11h30).
- 1 agent ceux de l'école maternelle Tony Lainé (11h35).
- 2 agents assurent l'accueil des enfants venant des autres communes à partir de 12h à l'accueil de loisirs.

B- Le projet pédagogique

Le projet pédagogique a pour but de mettre en œuvre la politique communale définie par les élus pour l'accueil de loisirs en lien avec le Projet Educatif De Territoire de la commune (PEDT). Il se décline en objectifs éducatifs et pédagogiques :

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques et opérationnels
L'épanouissement, l'autonomie et le développement personnel de l'enfant	<u>Créer un cadre de vie sécurisé et adapté aux enfants :</u> - Aménagement modulable des salles d'activités et de vie commune, en fonction des activités et des catégories d'âges. - Mise à disposition du public de matériel adapté.
	<u>Respecter le rythme et les besoins des enfants :</u> - Proposer aux enfants des temps d'accueils répondant à leurs besoins physiologiques et psychologiques.
	<u>Permettre aux enfants d'être autonomes et acteurs de leurs temps de loisirs :</u> - Sensibiliser le groupe aux tâches collectives du centre telles que le rangement ou le débarrassage des tables.

Développer l'éveil artistique, sportif et environnemental	<u>Favoriser la découverte de nouvelles activités sportives et de jeu collectif :</u> - Permettre l'initiation et la découverte de nouveaux jeux sportifs. - Encourager le jeu collectif dans une démarche de partage, de bienveillance et d'entraide.
	<u>Encourager la découverte artistique et culturelle, développer la créativité et l'imaginaire :</u> - Favoriser la découverte de nouvelles formes ou techniques artistiques. - Faire découvrir des œuvres d'artistes réalisées à travers le monde. - Relancer une dynamique de propositions d'activités manuelles à destination des 7/11 ans.
	<u>Développer les activités sur des thèmes environnementaux :</u> - Favoriser la découverte des enfants du monde qui les entoure à travers une sensibilisation sur le monde animal et végétal, en s'appuyant sur leur environnement direct.
Développer la cohérence éducative du service Enfance-Jeunesse	<u>Développer les passerelles avec les structures liées à l'Enfance-Jeunesse de la commune :</u> - Mise en place avec le secteur jeunes de « projets passerelles » entre les « grands » de Puygremier et les adolescents.
	<u>Développer les passerelles avec les structures liées à l'enfance-Jeunesse :</u> - Mise en place de projet en partenariat avec les accueils de loisirs des communes voisines.



Orientation des projets dans le cadre du PEDT :

La commune de Dissay est engagée depuis 2014 dans une démarche de Projet Educatif De Territoire dont les objectifs principaux sont « L'éveil, la citoyenneté et la parentalité »

L'accueil de loisirs proposera aux enfants accueillis des projets d'activités thématiques tout au long de l'année et poursuivra la mise en place d'actions dans le développement durable, le renforcement des liens intergénérationnels, la prise en compte de l'environnement et du patrimoine naturel, le développement de liens avec les partenaires locaux et l'ouverture vers l'extérieur (communes voisines, sorties, séjours).

C-Rôle de l'animateur.rice

L'animateur.rice est un agent de relation

- Par son écoute attentive et sa disponibilité, l'animateur.rice prend en compte les spécificités de chacun.e ;
- En donnant des références et des règles, l'animateur.rice instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité ;
- L'animateur.rice est cohérent.e : ses actes correspondent à ses paroles ;
- L'animateur.rice développe les relations et favorise l'autonomie.

L'animateur.rice facilite l'expression

- En proposant des projets et / ou en accompagnant les enfants dans leurs propositions de projets ;
- En favorisant la création et la découverte, notamment par le jeu ;
- En proposant des modes d'intervention différents et variés en fonction du public ;
- C'est aussi une personne ressource dotée de compétences techniques.

L'animateur.rice est une personne responsable

- Qui veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective de tou·tes ;
- Qui est structurante : donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun.e évolue en sécurité ;
- Qui est respectueuse des idées des autres ; a elle-même des convictions, les exprime, sait les défendre sans les imposer ;
- Qui fait confiance aux enfants.



D - Les Moyens :

Moyens humains.

L'équipe d'animation permanente :

- Un Directeur titulaire du BPJEPS.
- Une directrice adjointe titulaire du BPJEPS.
- Deux animateurs polyvalents diplômés (BAFA / CAP petite enfance)

L'équipe d'animation ponctuelle :

- Un animateur renfort diplômé de la collectivité
- ATSEM
- Stagiaire(s) BAFA

La restauration :

Le mercredi, les repas sont préparés à la cuisine centrale de l'école Paul-Émile Victor par le personnel communal, puis livrés en liaison chaude à l'Accueil de loisirs de Puygremier.

Pendant les vacances scolaires, un agent communal assure la préparation des repas livrés par une société spécialisée en liaison froide.

Les menus mensuels sont communiqués et affichés sur place ainsi que sur le site internet de la commune (www.dissay.fr). Un goûter est fourni par la collectivité et distribué à chaque enfant.

La composition des menus est du ressort de la restauration et du prestataire extérieur pour les vacances.

Dans la mesure où aucune absence de produit allergisant ne peut être garantie totalement, aucun menu spécifique ne pourra être proposé aux enfants allergiques. Dans ce cas, la commune demande aux familles de fournir le repas et le goûter.

Toute autre demande de menus spécifiques devra faire l'objet d'un courrier et sera traitée au cas par cas.

Organisation type sur les temps d'activité :

Mercredi après-midi	Journée de vacances scolaires
- 11h30 Prise en charge des enfants dans les établissements scolaires de la commune et transport vers l'accueil de loisirs - 12h : arrivée des enfants à l'accueil de loisirs -Temps de repas -Temps calme pour le groupe des enfants de 7/11 ans et pour les enfants de grande section de maternelle -Temps de sieste avec des réveils échelonnés pour les 3 / 6 ans -Temps d'activité -Jeu libre - Goûter 16h45 à 18h30 : Temps d'accueil et départ échelonné des enfants.	-De 7h30 à 9h : Accueil des parents et arrivée progressive des enfants. -Temps d'activités -Jeu libre -Temps de repas -Temps calme -Temps de sieste avec des réveils échelonnés pour les 3 / 6 ans -Temps d'activités -Jeu libre -Goûter 16h45 à 18h30 : Temps d'accueil et départ échelonné des enfants

E-Evaluation

- L'évaluation du projet pédagogique

Elle s'effectuera avec la responsable hiérarchique et l'équipe d'animation afin de réajuster les objectifs et le mode d'intervention vis-à-vis des enfants.

- L'évaluation des projets d'animations :

Une fois par semaine, pendant les vacances scolaires et une fois par mois pour les accueils hebdomadaires.

**Le Maire,
Michel FRANÇOIS**




